



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 101 Sp 17

Auxerre le 9 novembre 2021

Présents : Mme Chéry-Floch - MM Barrault - Ellul – Trinquesse

Assistent : Mmes Francquemborgue et Lantelme (administrative)

Début de réunion à 15 h 30.

1. Formation des groupes seniors Départemental 4 – 2^{ème} phase

La commission prend note du PV de la commission statuts et règlements du 8 novembre 2021.

Le groupe « ELITE » sera composée de 8 équipes :

- Andryes/Chatel Censoir 1
- Auxerre Stade 3
- Charmoy 1
- Charny FC 1
- Chéu 1
- Joigny 3
- Neuvy Sautour 2
- Soucy Thorigny 1

La commission,

- prend note du courriel du club de Seignelay en date du 9 novembre 2021,
- **attendu que 19 équipes sont engagées,**
- **procède à la constitution des 3 groupes « CHALLENGE »**

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Malay Le Grand 2	Aillant Sur Tholon 2	Asquins Montillot 2
Pont Sur Yonne 2	Appoigny 3	Coulanges La Vineuse 2
St Julien Du Sault 2	Auxerre Aigles FC 1	Courson 2
St Sérotin 1	St Flor Portugais/Vergigny 2	St Fargeau 2
Sporting Club Sénonais 1	Seignelay 1	St Sauveur Moutiers 1
Sens Jeunesse 3	Serein AS 2	Toucy 3 / Saints 1
UF Villeneuvienne 1		

La commission confirme que la 1^{ère} journée est le 14 novembre 2021. Les calendriers seront disponibles mercredi en fin de matinée dans footclubs.

2. Forfaits

Match 23740002 du 07.11.21 Varennes 3 – Fleury La Vallée 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu le courriel du club de Varennes en date du 6 novembre 2021,

- En application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,

- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Varennes 3 au bénéfice de l'équipe de Fleury La Vallée 2,
- Score : Varennes 3 = 0 but, - 1 pt / Fleury La Vallée 2 = 3 buts, 3 pts,
- Amende 45 € au club de Varennes pour forfait déclaré (amende 6.10).

Match 23799280 du 07.11.21 Courson 2 – Coulanges La Vineuse 2 Départemental 4 gr G

La commission, vu le courriel du club de Courson en date du 6 novembre 2021,

- en application de l'article 19 – forfait du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Courson 1 au bénéfice de l'équipe de Coulanges La Vineuse 2,
- score : Courson 2 = 0 but, - 1 pt / Coulanges La Vineuse 2 = 3 buts, 3 pts,
- Amende 45 € au club de Courson pour forfait déclaré (amende 6.10)

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 23894383 du 06.11.21 GJ Armançon 1 – Sens Jeunesse 2 CY U15

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI,

- attendu que l'équipe de Sens Jeunesse 2 était absente au coup d'envoi,
- en application de l'article 12 – forfait – du règlement des championnats jeunes,
- donne match perdu par forfait non déclaré de l'équipe de Sens Jeunesse 2 au bénéfice de l'équipe de GJ Armançon 1,
- Score : GJ Armançon 1 = 3 buts, 3 pts – Sens Jeunesse 2 = 0 but, - 1 pt.
- amende 40 € au club de Sens Jeunesse pour forfait non déclaré (amende 6.14).

3. Changements dates, horaires, terrains

La commission demande aux clubs qui ont plusieurs installations à leur disposition de transmettre au service compétitions leur programmation des rencontres par MOIS (et non par journée). Cela permettra une meilleure organisation vis-à-vis des clubs visiteurs et des officiels désignés.

Match 23739502 du 11.11.21 Varennes 2 – Champs/Yonne 2 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Varennes en date du 8 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 11 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Varennes.

Match 23739535 du 14.11.21 UF Tonnerrois 1 – Varennes 2 Départemental 2 gr B

Courriel du club de l'UF Tonnerrois en date du 7 novembre 2021 : demande de changement de terrain.

La commission donne ce match à jouer le 14 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Chassignelles.

Match 23740004 du 14.11.21 St Georges 2 – St Bris 2 Départemental 3 gr B

Demande d'inversion de match et d'horaire du club de St Georges en date du 8 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 14 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de St Bris Le Vineux,
- donne match retour à jouer le 22 mai 2022 sur les installations de St Georges.

Match 23934744 du 06.11.21 Paron FC 1 – Vinneuf 1 CY U18 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- la refonte du calendrier U18 Départemental 1 suite à l'intégration de l'équipe de Paron FC dans ce championnat (PV Com technique du 5 novembre 2021)
- attendu que l'équipe de Paron FC joue un match de championnat à la date du 4 décembre 2021 qui est prioritaire par rapport à la coupe de l'Yonne et du championnat futsal départemental,
- reprend sa décision en date du 3 novembre 2021,
- donne ce match à jouer le 8 janvier 2022, date impérative.

Match 24190744 du 13.11.21 Auxerre Stade – Champs/Coulanges.Vineuse U18 Départemental 1

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 8 novembre 2021 : demande de changement de terrain et d'horaire.

La commission met le dossier en attente de l'accord écrit entre les 2 clubs.

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 24098564 du 20.11.21 Auxerre Sp Citoyen 1 – Chevannes 1 U18 départemental 2 gr C

Demande de report de match du club de Chevannes en date du 7 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, vu le motif évoqué par le club de Chevannes (joueurs U18 participants au module U7 le samedi 20 novembre).

- donne son accord et reporte ce match au 11 décembre 2021.

La commission demandera à la commission département technique et jeunes, dispensant la formation «module U7», si les joueurs ont bien participé à la formation le samedi 20 novembre 2021.

Match 24059222 du 13.11.21 Cerisiers 1 – GJ Sens 3 U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Cerisiers en date du 8 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021,

- rappelle au club de Cerisiers que pour tous reports de match, il faut utiliser le document officiel ou faire la demande sur footclubs.

La prochaine demande ne sera pas traitée si le document officiel n'est pas utilisé.

Match 24059249 du 11.11.21 St Georges/Venoy 2 – Courson/Andryes 1 U15 Départemental 2 gr D

Courriel du club de St Georges en date du 4 novembre 2021.

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 4 décembre 2021.

Match 24059269 du 13.11.21 Stade Auxerre/Rosoirs 3 – Chevannes/Charbuy U15 Départemental 2 gr E

Demande d'inversion de match du club de Chevannes en date du 8 novembre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 13 novembre 2021 à 14 h 30 sur les installations de Charbuy.

4. Questions diverses

Match 23748552 du 07.11.21 Monéteau 1 – Varennes 1 Départemental 1

Courriel de l'arbitre de la rencontre, Mr Billet Samuel, en date du 8 novembre 2021.

La commission,

- Rappelle au club de Varennes qu'il est impératif de signer la FMI en fin de match par le capitaine ou le dirigeant d'équipe.

Match 23800575 du 24.10.21 Tanlay 1 – Arcy Sur Cure 1 Départemental 3 gr C

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 24 du règlement des championnats seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique.*

Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du district de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- prend note des observations écrites du club de Tanlay en date des 28, 29 octobre 2021 et 5 novembre 2021,
- prend note des observations écrites du club d'Arcy Sur Cure en date du 29 octobre 2021,
- vu les incohérences entre les rapports reçus des deux clubs concernant l'absence de délégué pour cette rencontre,
- décide de convoquer le **mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30**, au siège du District, 10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie à Auxerre :
 - Mr Favereaux Guy-Emmanuel, arbitre de la rencontre, du club de Tanlay,
 - Mr Mansanti Pierre, arbitre assistant 1, dirigeant du club de Tanlay,
 - Mr Bostel Christophe, dirigeant du club de Tanlay,
 - Mr Laurier Guy, arbitre assistant 2, dirigeant du club d'Arcy Sur Cure
 - Mr Le Gourrierec Kévin, capitaine de l'équipe d'Arcy Sur Cure,
 - Mr Pigeonnat Pierre Gilles, joueur et correspondant du club d'Arcy Sur Cure.

Match 23800597 du 14.11.21 Tanlay – Asquins Montillot 1 Départemental 3 gr C

Courriels du club d'Asquins Montillot en date du 8 novembre 2021 : demande d'arbitre.

La commission a transmis ces courriels à la C.D.A. qui a fait le nécessaire.

Match 23798990 du 17.10.21 Soucy Thorigny 1–Pont Sur Yonne 2 Départemental 4 gr A

Courriel du club de Soucy Thorigny en date du 5 novembre 2021.

La commission, prend note du courriel du club de Soucy-Thorigny et confirme la décision prise le mercredi 3 novembre 2021.

Match 24098556 du 06.11.21 Champs/Coulanges.Vineuse 2 – Varennes/Serein AS 1 U18 Départemental 2 gr C

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 17 du règlement des championnats jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de*

tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet,

- demande aux clubs de Champs Sur Yonne et Varennes de formuler leurs observations par écrit concernant l'absence de délégué, et ce pour le **mardi 16 novembre 2021**, date impérative.

Monsieur Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 23894405 du 06.11.21 St Georges/Venoy 1 – Toucy/Diges.Pourrain CY U15

Courriel de l'observateur CDA en date du 6 novembre 2021.

La commission prend note de l'absence de l'arbitre désigné, Mr Collet Timéo et transmet ce courriel à la C.D.A.

Fin de réunion à 16 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président
Jean-Louis Trinquesse

La Secrétaire de séance
Christine Chéry-Floch